



VILLE DE VERSAILLES

Conseil municipal

Groupe de l'Union pour le Renouveau de Versailles (U.R.V.)

Versailles, le 13 janvier 2005

Henry de Lesquen
Conseiller municipal
Président de l'U.R.V.

Monsieur Etienne Pinte
Maire de Versailles
Hôtel de Ville
4 avenue de Paris
78000 VERSAILLES

Recommandé avec accusé de réception

Monsieur le Maire,

La démocratie commence par le consentement à l'impôt et donc par le vote du budget. Il est essentiel, à cet égard, au niveau d'une Ville comme Versailles, que les conseillers municipaux puissent largement s'exprimer au cours du débat budgétaire, et proposer des amendements. C'est bien ce que la loi a prévu, au demeurant, en exigeant que la discussion ait lieu par chapitre, ce qui doit permettre, dans le cas de notre Ville, d'examiner avec ordre et méthode chacun des grands secteurs de la gestion municipale.

Vous ne pouvez ignorer, cependant, que ces formes légales n'ont pas été respectées le 16 décembre dernier, quand le projet de budget pour 2005 a été soumis au Conseil municipal. Mme Bernadette Dupont, première adjointe, qui présidait la séance en votre absence, a témoigné d'une regrettable ignorance de la loi et du règlement, puisqu'elle a confondu le "*débat d'orientations budgétaires*" (qui avait pourtant eu lieu, en sa présence, le mois précédent !) et le débat budgétaire lui-même. Elle a ainsi limité à dix minutes le temps de parole de chaque groupe, en refusant la discussion par chapitre.

Ainsi la loi a-t-elle été violée et la démocratie bafouée. De ce fait, le budget qui a été voté dans de telles conditions est frappé de nullité. Je vous demande, en conséquence, de compléter l'ordre du jour de la séance du 20 janvier, que nous venons de recevoir, pour y inclure, à nouveau, le projet de délibération portant approbation du budget primitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Henry de Lesquen